



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, le **mercredi 21 février 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Denis Martin.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 21 février 2018

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2018

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 février 2018 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

4.2 Cessation d'emploi pour les policiers temporaires

4.3 Acceptation de soumission – véhicule tout terrain

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 21 février 2018



2018-02-005

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-006

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 février 2018 totalisent un montant de 236 611,44 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 297 200,24 \$ pour la période du 18 janvier au 21 février 2018;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 février 2018 au montant de 236 611,44 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 18 janvier au 21 février 2018 au montant de 297 200,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-007

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2018-016);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

| | Armex Inc. | FD Maintenance 2011 inc. | 2968-1913 Québec inc. | Entretien sans Déficiences inc. |
|-------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------|--|
| Entretien (avant taxes) | 33 764,00 \$ | 49 100,00 \$ | 42 848,00 \$ | 52 754,00 \$ |
| TPS | 1 688,20 \$ | 2 455,00 \$ | 2 142,40 \$ | 2 637,70 \$ |
| TVQ | 3 367,96 \$ | 4 897,73 \$ | 4 274,09 \$ | 5 262,21 \$ |
| Entretien (après taxes) | 38 820,16 \$ | 56 452,73 \$ | 49 264,49 \$ | 60 653,91 \$ |
| | Conforme | Conforme | Conforme | Conforme |

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à Armex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 38 820,16 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2018-016.

2018-02-008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 **CESSATION D'EMPLOI POUR UN POLICIER TEMPORAIRE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

DE CONFIRMER la cessation d'emploi de monsieur Yanic Lapierre à titre de policier temporaire en date du 15 février 2018.

2018-02-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 ACCEPTATION DE SOUMISSION – VÉHICULE TOUT TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a demandé à trois fournisseurs de déposer des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un VTT ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues :

| | Motos Illimitées | Nadon Sport St-Eustache | Yamaha Laval |
|--------------------|------------------|-------------------------|--------------|
| Coût (après taxes) | 11 941,02 \$ | 11 936,46 \$ | 13 006,84 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police et du directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE le conseil d'administration de la régie accepte l'offre de Nadon Sport St-Eustache, pour l'acquisition d'un VTT, incluant l'équipement, pour une somme après taxes de 11 936,46 \$.

2018-02-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2018-02-011

QU'à 19h50, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier